



# 2 et 3 MAI 2015

# 49è RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE







REGLEMENT

# COUPE DE FRANCE DES RALLYES

CHALLENGE COMITE REGIONAL AUVERGNE

CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL LIMOUSIN











# 49ème RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

2 et 3 Mai 2015 Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du road-book : 26/04/2015 à disposition au siège de l' A.S.A. ARVERNE

Dates et heures des reconnaissances :le 26/04/2015 de 14h à 18h,le 01/05/2015 de 9h à 12h et de 14hà 18h et le 02/05/2015 de 9h00 à 12h00.

Vérifications des documents et des voitures le 02/05/2015 de 8h00 à 12h00 (Place de la Mairie RIOM -ès-M.)

Heure de mise en place du parc de départ le 02/05/2015 à 8h00 (Parking de la Mairie)

1ère réunion des Commissaires Sportifs le :02/05/2015 à 11h00 (Salle R.de Ch Mairie RIOM -ès-M.)

Publication des équipages admis au départ le : 02/05/2015 à 12h30 Publication des heures et ordres de départ le : 02/05/2015 à 12h45

Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents.

Départ de : Riom-ès-Montagnes le 02/05/2015 à15h30

Arrivée à : Riom-ès-Montagnes le 03/05/2015 à partir de 12h49

Vérification finale le 03/05/2015 à SARL Tech 2 Concept à Riom -ès-Montagnes

Publication des résultats du rallye le 02/05/2015, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le 03/05/2015 Salle de la Halle à 16h00

# ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 2 et 3 MAI 2015 en qualité d'organisateur administratif le 49è RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Visa CRSA AUVERGNE N° 05R en date du 01 Mars 2015.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 124 en date du 04/03/2015.

### Comité d'Organisation

Président : Roger DESMARIE

Membres: Michel DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, Claude MARQUE,

Jean Blaise MIRAMONT, Pascal GAYT

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA ARVERNE B.P. 5 15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Téléphone: 04 71 78 04 64 - 04 71 78 05 87 - 06 85 80 83 09

Fax: 04 71 78 19 38 - mail: m-desmarie@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 RIOM -ès-MONTAGNES

Lieu, date, horaire : le 02/05/2015 de 8h00 à 19h30 et le 03/05/2014 de 07h30 à 16h00

## Organisateur technique

Nom: Michel DESMARIE

Adresse: 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président Armand AGOSTINHO licence 12775 Membres : Etienne GARDETTE lic. 8272 – Michel BEAULATION licence 3816 Directeur de Course : Serge RIBIERE licence 17515

Directeur de Course Adjoint : Michel DESMARIE licence 19848

Directeur de Course Spéciale : Marc HABOUZIT licence 7145 Adjoint : Christelle HABOUZIT licence 128356

Directeur de Course Tricolore : Xavier VAUCIEUX licence 32991

C.S. Responsable Chrono: Patrick CRUANES licence 19927

Médecin Chef : Dr J.-Frédéric POURQUIER

Commissaires Techniques : Responsable Serge PEGOLOTTI licence 6047

Adjoint Jean Pierre ROQUE licence 178808

Commissaire Technique responsable du marquage des pneumatiques : André BOIVIN licence 3572

Chargé des relations avec les concurrents (CRAC) Catherine PASTOREK licence 15145 (CRAC) François CHASSAGNOL licence 15142

Chargé des relations avec la presse : Jean-Pierre BOILON lic. 2038

#### .1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays Gentiane compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 Coef.2, le Challenge du Comité Régional d'Auvergne et le Championnat du Comité Régional du Limousin.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le: 02/05/2015 de 8h00 à 12h00 à office de Tourisme Place de la Mairie à Riom-ès-Montagnes.

Les vérifications techniques auront lieu le 02/05/2015 de 8h15 à 12h15 Place de la Mairie à Riom -ès-Montagnes

Les vérifications finales seront effectuées :le 03/05/2015 au Garage « Tech 2 Concept »

Adresse : Z.A. du Coudert à Riom-ès-Montagnes Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

#### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

# ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20/04/2015.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

# 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290,00 € (chèque à établir à l'ordre de « ASA ARVERNE)
  - sans la publicité facultative des organisateurs : 580,00 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye).

# ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée (Parc situé après le parc de regroupement). Un seul véhicule d'assistance sera autorisé. 2 Bâches de protection et extincteur 5 kg obligatoire.

# 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.6P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA 2015 : Pour tous les rallyesla surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110 mm) à sa position d'origine, est reservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

« A cet effet, chaque chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement .»

#### ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 107,10 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,25 km. Les épreuves spéciales sont ES 1 – 2 Puy Mary (8,00 km) ES 3– 4 – 5 Puy Sancy (7,75km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : 26/04/2015 de 14h à 18h , le 1/05/2015 de 9h00 à 12h et de 14h à 18h00 et le 02/05/2014 de 9h00 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priéesde respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota: 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

#### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

#### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

# ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

# ARTICLE 10P. PRIX

#### Prix en espèces

Scratch: 1er: 350€ - 2ème: 250€ - 3ème: 200€ - 4ème: 150€

Groupe: 1er: 150€ si 5 partants ou plus

2ème : 100€ si plus de 10 partants

Classe : 1er : 290€ si 5 partants ou plus

1er : 150€ si moins de 5 partants

2ème : 130€ si plus de 5 partants

3ème 80€ si plus de 8 partants

Féminin : 300€ si plus de 5 partants - 150€ si moins de 5 partants

Prix en nature ( valeur 16€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

Coupes: 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).